

Communiqué de presse

LE COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) REMET SA RECOMMANDATION ET SON RAPPORT SUR LE PROJET HYDROÉLECTRIQUE EASTMAIN-1-A ET LA DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE RUPERT

Québec, le 2 novembre 2006 – Le Comité provincial d'examen (COMEX) annonce qu'il a remis, le 31 octobre 2006, à l'Administrateur provincial sa recommandation favorable et unanime concernant la réalisation du projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation de la rivière Rupert.

Le COMEX est un organisme créé en vertu de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), composé de trois représentants nommés par le Gouvernement du Québec et de deux représentants nommés par l'Administration régionale Crie. La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs agit à titre d'Administrateur provincial de la Convention.

S'appuyant sur l'ensemble de la documentation fournie par le promoteur au soutien de sa demande d'autorisation et sur l'information recueillie lors des consultations écrites et des audiences publiques tenues dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale du projet en collaboration avec la Commission fédérale d'examen, le COMEX a remis à l'Administrateur provincial son analyse portant sur les enjeux du projet ainsi que sa recommandation.

Il appartient maintenant à l'Administrateur provincial de la Convention de prendre la décision sur la délivrance du certificat d'autorisation. Dans le cas où il ne serait pas en accord avec la recommandation du COMEX, il doit le consulter à nouveau avant de transmettre toute décision au promoteur.

INFORMATION :

Michael O'Neill
Secrétaire exécutif du Comité d'examen
Secrétariat des Comités nordiques
Tel : (418) 521-3933, poste # 7255